



Raymond Depardon / Magnum

Jeune aspirant à étudier, et jouer, au lycée Henri-IV, Paris

# Espace scolaire, espace résidentiel

La polarisation par la réputation des établissements anciens

Jean-Christophe François  
Franck Poupeau

La mission d'« intégration » attribuée en France à l'école républicaine suppose un mode de fonctionnement visant à garantir l'égalité de tous devant l'offre éducative. Une dimension essentielle des politiques éducatives est alors de favoriser la « mixité sociale » dans les établissements scolaires. Pour maximiser l'hétérogénéité des publics, l'administration scolaire veut s'appuyer sur une « carte scolaire » censée contraindre chaque élève à fréquenter un établissement précis en fonction de l'adresse où il réside. Mise en place dans les années 1960 pour gérer les effectifs et les moyens financiers, la carte scolaire est une partition de l'espace en secteurs de recrutement pour les établissements scolaires.

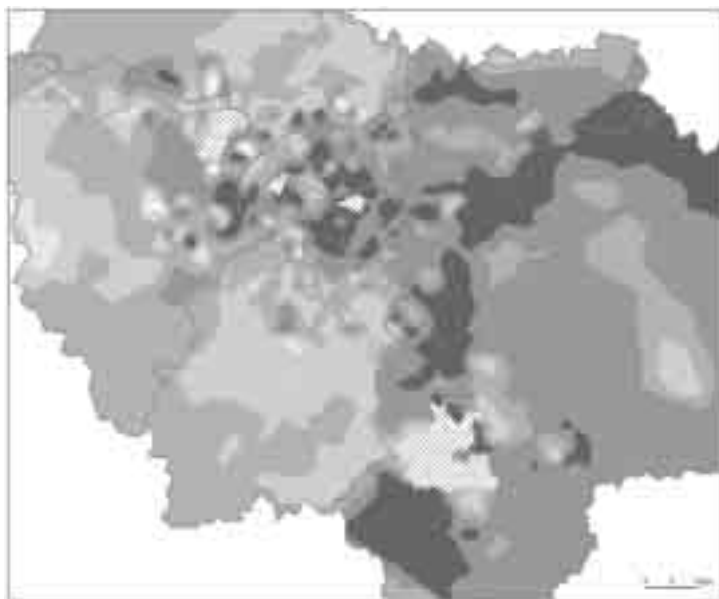
Le contournement de ces secteurs de scolarisation, souvent désigné par le terme d'évitement, s'est cependant généralisé en France depuis les années 1980, (Léger A., Tripier M., 1986, p. 115 ; Broccolichi S., 1995 ; Broccolichi S., Van Zanten A., 1997), en particulier au niveau des collèges, dont la carte scolaire est gérée à l'échelon départemental : le pouvoir de décision qui revenait à l'Inspection académique a été transféré au Conseil général en 2004, même si dans la pratique l'administration scolaire continue à jouer un rôle important.

Ce phénomène recouvre pourtant différents types de trajectoires qui ne sont pas forcément assimilables, depuis le choix d'un établissement public hors du secteur attribué par la carte scolaire, notamment via une dérogation officielle, jusqu'au recours à l'enseignement privé. On emploiera le terme d'évitement en référence à une situation idéale (et fictive) d'adéquation parfaite entre la population résidente et la population scolarisée dans le secteur public. L'enquête présentée ici se focalise sur le cas des collèges d'Île-de-France, qui offre à la fois un très grand nombre d'établissements et une diversité de contextes<sup>1</sup>. Ce terrain d'enquête est ainsi susceptible de faire apparaître avec le plus de netteté les différenciations sociales et spatiales des pratiques de scolarisation des familles. En effet, s'il est avéré que les pratiques de scolarisation se différencient en fonction des groupes sociaux, (François J.-C., 2002 ;

Poupeau F., 2004), les opportunités de l'élève en matière d'évitement dépendent également de sa localisation scolaire et résidentielle. Comme le note Catherine Rhein (1996), la dimension spatiale revêt une importance essentielle pour l'analyse de la ségrégation scolaire dans l'espace urbain. D'une part, la structure sociale influence le mode de production de l'espace scolaire (dont les modalités de l'évitement), et inversement les proximités dans l'espace, outre l'accessibilité matérielle, renforcent les connivences et les réseaux sociaux : on voit la nécessité d'une approche des interactions entre les deux dimensions qui viserait à inscrire les pratiques de scolarisation des groupes sociaux dans leurs conditions spatiales de mise en œuvre. En ce qui concerne les pratiques d'évitement scolaire, la dimension spatiale joue à différentes échelles : au niveau intra-communal, puisque au cœur des agglomérations les communes sont généralement équipées d'un ou plusieurs collèges ; mais aussi au niveau inter-communal, dans la mesure où les établissements de différentes communes peuvent entrer en concurrence.

En périphérie des agglomérations, le découpage de la carte scolaire induit une intercommunalité de fait, en réunissant plusieurs municipalités dans un même secteur. Dans les secteurs scolaires de collèges recrutant dans plusieurs communes, d'importantes différenciations peuvent être ainsi générées entre établissements, selon qu'ils sont en concurrence avec des collèges de centre ville plus cotés (regroupant notamment des équipes pédagogiques plus expérimentées) ou bien avec des collèges à la périphérie des communes, plus récents, et souvent stigmatisés par la proximité avec des grands ensembles. Les pratiques d'évitement scolaire ne peuvent, dans ce cadre inter-communal, qu'accentuer les inégalités entre collèges.

1. On ne tiendra pas compte ici des établissements primaires, dont la carte scolaire est gérée par les communes.



UMR Géographie-cités, Source : INSEE, Ministère de l'éducation nationale

Effet de l'évitement des collèges publics sur leurs effectifs en Ile-de-France : plus la zone est foncée plus il manque d'élèves par rapport aux jeunes résidents au même endroit

### Une cartographie de l'évitement scolaire

Selon Marc Bloch et Lucien Febvre (1958, p. 447), la carte est un « instrument de recherche, indispensable à toute science humaine » et « l'occasion d'une convergence, d'une collaboration entre spécialistes ». L'approche bi-disciplinaire des disparités spatiales et sociales de la région Île-de-France repose sur une cartographie des relations entre espace résidentiel et espace scolaire, destinée à faire apparaître les contours de l'évitement scolaire. Une fois identifié la répartition spatiale de référence (la carte scolaire), la tentative de cartographie de l'évitement butte sur la difficulté d'en établir une mesure fiable : dans l'idéal, il faudrait connaître tous les flux (aussi bien les migrations souhaitées que les migrations effectivement réalisées). Or, on ne peut disposer, au mieux, de cette information que pour les dérogations officielles. Pour estimer au plus juste l'ampleur de l'évitement, on a choisi une solution quelque peu différente, une mesure « indirecte » qui consiste à évaluer l'écart qui existe entre la population effectivement scolarisée dans le secteur de recrutement officiel et la population résidente en âge d'être scolarisée au collège. On renonce par là à connaître précisément les flux et on se contente d'observer les populations d'élèves avant et après la « migration » ; mais, en contrepartie, on tient ainsi compte non seulement des dérogations, mais aussi du recours au secteur privé et de toutes les pratiques « souterraines »<sup>2</sup> – comme par exemple l'inscription de gré à gré avec le chef d'établissement, fréquent en cours de cycle.

La répartition spatiale des secteurs de recrutement des collèges en 1999 permet de mesurer l'évitement scolaire toutes catégories sociales confondues, pour la sous-popu-

lation des enfants de 11 à 13 ans : ceux-ci étant normalement tous scolarisés au collège, la comparaison de la population résidente et de la population scolaire peut se faire avec précision. On observe en chaque point la différence entre le « stock d'élèves » et le « stock d'habitants » afin d'arriver à une mesure localisée de l'écart entre les populations considérées. « L'évaporation » des élèves désigne le cas où les élèves scolarisés sont moins nombreux que les enfants résidents, tandis que la « condensation » désigne le phénomène inverse – et il peut y avoir, en certains lieux, beaucoup plus d'élèves qu'il n'y a d'enfants résidents.

L'effet de l'évitement sur les effectifs varie considérablement au sein de l'agglomération, mais le questionnement sur les modalités sociales de l'évitement scolaire ne peut se résumer à l'identification des endroits évités : il s'agit plutôt de connaître l'impact de l'évitement sur la structure sociale de la population scolaire. On peut en effet se demander si l'évitement scolaire introduit une rupture entre la structure sociale de la population résidente et la structure sociale de la population scolaire. On pourrait s'attendre à ce que l'évitement soit plus important dans les quartiers défavorisés, notamment à cause des raisons qui poussent à fuir les écoles en difficulté. Le résultat est tout autre : ce sont des quartiers favorisés qui affichent les taux d'évitement les plus importants. L'explication du phénomène doit donc tenir compte du fait qu'il s'agit plutôt d'une polarisation sur les « lieux centraux » de l'espace scolaire, qui regroupent des ensembles d'établissements « attractifs », selon des logiques qu'il convient d'analyser précisément.

### L'effet de l'évitement scolaire sur les effectifs

On a d'abord mesuré l'écart entre le nombre d'élèves scolarisés au collège et le nombre de résidents d'âge correspondant. Le phénomène dominant sur la carte est l'évaporation ; autrement dit, le nombre d'élèves scolarisés est en général inférieur au nombre d'élèves résidents. Dans la mesure où les élèves sortant d'Île-de-France pour aller au collège sont extrêmement rares, on pourrait s'attendre à ce

2. La mesure de l'évitement se heurte alors à un autre problème technique : les secteurs de recrutement des collèges ne coïncident pas avec ceux du recensement INSEE. La solution retenue consiste à ventiler la population scolarisée dans le plus fin maillage disponible, celui des quartiers IRIS 2000, en prenant soin de minimiser le biais statistique induit par une telle opération. Une fois réalisée la mise en conformité des données au sein d'un maillage unique, on a choisi de présenter des cartes lissées. Le lissage introduit le « flou » nécessaire pour respecter la confidentialité des données fournies par l'administration scolaire, tout en permettant, au prix de la perte de certains détails, une meilleure lisibilité des formes spatiales. Pour plus de détails, François J.-C., Poupeau F., 2005.

que le bilan soit équilibré<sup>3</sup>. Or ce n'est absolument pas le cas. Si la majeure partie de l'espace scolaire apparaît déficitaire, c'est qu'une part importante des élèves franciliens est scolarisée dans l'enseignement privé : ceux-ci sont bien comptabilisés dans « l'évaporation » (ils manquent à l'appel dans leur établissement de secteur) mais « disparaissent » ensuite de la carte puisqu'on ne les retrouve dans aucun établissement public. Toutefois, un petit nombre d'établissements publics attractifs concentre suffisamment d'élèves en situation d'évitement pour apparaître excédentaire. Ces espaces de « condensation » sont relativement dispersés et occupent au total une surface très limitée.

Les raisons des localisations de l'évaporation et de la condensation ne sont pas immédiatement accessibles. Le discours médiatique met en effet l'accent sur l'évitement « négatif », celui des familles fuyant des établissements jugés « à problèmes » ou « dangereux », accueillant des élèves socialement défavorisés. On s'attendrait donc à ce que la géographie de l'évitement se calque sur celle de la division sociale de l'espace scolaire : dans cette hypothèse, les espaces les plus défavorisés connaîtraient la plus forte « évaporation ». Les observations infirment nettement cette hypothèse. En effet, non seulement l'évaporation est généralement faible dans les quartiers défavorisés, mais encore *ce sont des quartiers favorisés qui affichent les taux d'évitement les plus importants* (VIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> arrondissements, Boulogne, La Celle-Saint-Cloud).

Ce résultat contre-intuitif conduit à proposer plusieurs explications. Tout d'abord, si la plus forte évaporation est le fait d'établissements qui comptent parmi les plus favorisés socialement, c'est en partie parce que les quartiers les plus favorisés sont ceux où les familles recourent le plus à l'enseignement privé. Dans cette perspective, l'évaporation n'est pas nécessairement un évitement du quartier, mais aussi le produit de choix entre l'enseignement public et l'enseignement privé, qui relève de logiques de scolarisation débordant largement le seul évitement négatif. Bien sûr, le choix de l'enseignement privé peut s'inscrire dans le cadre d'une stratégie d'évitement géographique, mais à l'échelon géographique considéré, les motifs d'évitement sont davantage d'ordre social que d'ordre spatial : on n'évite pas le quartier en tant que tel, mais seulement les conditions de scolarisation qui y sont associées dans le secteur public. L'élève concerné ne se sent alors pas un « migrant » : il va au collège dans son quartier, avec ses voisins. Dans le cas extrême des environnements socio-spatiaux les plus bourgeois, c'est, paradoxalement, la scolarisation dans le secteur public qui paraît déroger à la règle. Le recours à l'enseignement privé n'est cependant pas le seul mécanisme en cause.

Au sein du secteur public, l'évitement positif est très important : les établissements prestigieux les plus attractifs, proches et accessibles en transports en commun, soustraient de nombreux élèves aux quartiers favorisés voisins. Il y a plus : les établissements de ces espaces sous influence sont eux-mêmes en concurrence, se disputant les élèves

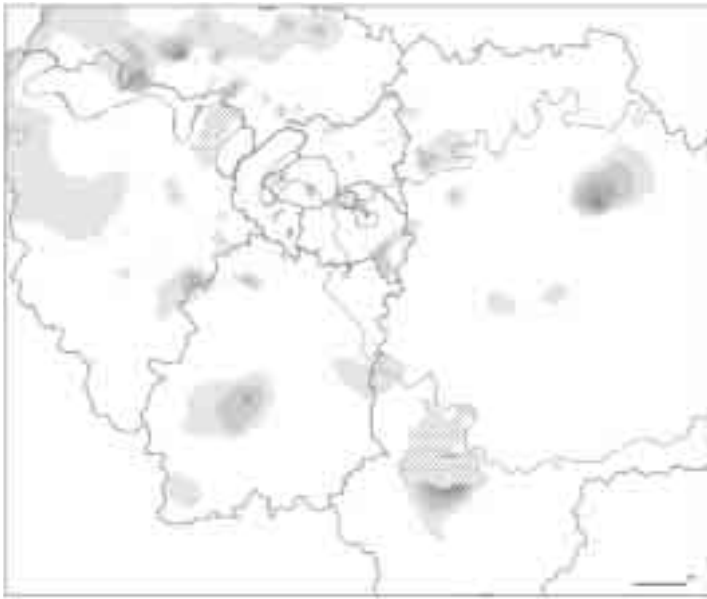
qui restent. Dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, l'espace scolaire est assez contrasté : certains établissements sont, malgré la concurrence du quartier latin, relativement attractifs pour les habitants du quartier, d'autres compensent le départ de leurs élèves vers les premiers en important massivement. Dans ce but, ils offrent des options rares qui permettent aux banlieusards de franchir légalement les frontières des académies grâce à une dérogation officielle. Tous les établissements ne sont d'ailleurs pas égaux de ce point de vue. Alors que les beaux quartiers du centre de Paris connaissent, à l'exception du quartier latin, un bilan négatif, les collèges les plus accessibles en transports en commun, à l'image d'Auteuil, Picpus ou des quartiers des gares desservant la banlieue (par exemple le quartier de la Chaussée d'Antin), peuvent attirer suffisamment d'élèves de banlieue pour que leur bilan soit significativement positif sans que le profil social du quartier les classe nécessairement parmi les plus favorisés.

Dans les secteurs défavorisés de l'agglomération, le volume global de l'évitement est en moyenne plus faible. L'évaporation, en particulier, est loin d'y être aussi forte que l'on pourrait s'y attendre. Elle est particulièrement faible dans les espaces les plus homogènes socialement, comme la Seine-Saint-Denis occidentale (Saint-Denis, Stains, La Courneuve). On peut donc d'ores et déjà en déduire que le schéma général de l'évitement scolaire n'est absolument pas celui qui montrerait des flux massifs d'élèves quittant les espaces les plus défavorisés à destination des plus favorisés : si on parle de « marché scolaire », il faut voir que celui-ci est fortement segmenté, non seulement socialement, mais aussi spatialement. La condensation, quant à elle, est rare et d'ampleur modeste dans les espaces défavorisés ; il existe cependant de petits pôles généralement induits par l'attractivité d'un établissement de centre-ville, comme à Saint-Denis.

Dans la périphérie de Paris, d'une façon générale, la polarisation se produit à un échelon beaucoup plus local qu'à Paris *intra-muros* ; elle est parfois intra-communale quand la division sociale de l'espace scolaire est organisée de façon aisément perceptible au sein d'une commune relativement vaste (Sartrouville, Aulnay). On peut souvent discerner un phénomène d'emboîtement, avec une logique spatiale « en dominos » jouant à une échelle plus vaste correspondant à un ensemble de communes. On observe alors un pôle attractif principal entouré d'auréoles concentriques. La première auréole comprend des aires de recrutement dont il est modérément difficile, voire assez facile de sortir. En revanche, la rétention des élèves est très forte dans la seconde auréole d'où il est très difficile d'accéder non seulement au pôle principal, mais aussi à la première

3. Un tel déséquilibre apparent pourrait être lié à la répartition géographique des densités de la population considérée. Ce n'est pas le cas ici, puisque la majeure partie des zones les plus denses (à Paris *intra-muros* notamment) apparaît déficitaire.





UMR Géographie-cités. Source : INSEE, Ministère de l'éducation nationale

1. Collèges dont les élèves sont plus aisés que les habitants de leur lieu d'implantation.



UMR Géographie-cités. Source : INSEE, Ministère de l'éducation nationale

2. Collèges dont les élèves sont moins aisés que les habitants de leur lieu d'implantation. Effets de l'évitement scolaire sur la composition sociale de la population des élèves des collèges d'Île-de-France

auréole. Le pôle attractif principal correspond généralement à un lieu de centralité de l'agglomération : c'est le cas des villes nouvelles (Saint-Quentin, Marne-la-Vallée), et des centres relais de la périphérie (Versailles, Saint-Germain). Sceaux, dont la centralité est surtout scolaire, fait figure d'exception. Hors de l'agglomération, l'accessibilité favorise une certaine polarisation sur certains établissements de centre-ville : c'est par exemple le cas à Meaux, où une certaine inertie maintient les élèves dans un collège de la ville-centre aux dépens d'un collège rural récent<sup>4</sup>.

Au-delà de cette diversité des situations locales, il est possible de repérer un lien fort entre l'hétérogénéité socio-spatiale et l'évitement. Les situations observées combinent en effet, à des degrés divers, hétérogénéité sociale et hétérogénéité spatiale. Tout se passe comme si *l'évaporation s'avérait plus importante dans les espaces socialement et spatialement hétérogènes*, qu'ils soient ou non marqués par des concentrations géographiques ou par des discontinuités affirmées. En revanche, là où règne l'homogénéité sociale et spatiale, il y a peu d'évaporation.

### Les flux d'élèves entre établissements

On peut essayer d'aller plus loin dans l'analyse en observant les flux d'élèves entre établissements. Malheureusement, le manque de données sur l'origine et la destination de chaque élève ne permet qu'une mesure partielle de l'évitement : on ne dispose de cette information que dans le cadre des dérogations officielles. Dans les espaces socialement et spatialement hétérogènes, comme la proche banlieue sud, les flux d'élèves sont importants et nettement polarisés sur des établissements attractifs. Dans les espaces socialement et spatialement hétérogènes comme la partie occidentale de la Seine-Saint-Denis, qui est aussi la plus défavorisée du département (et, par conséquent, de l'agglomération), la situation de l'évitement est toute différente. On s'aperçoit d'abord que la masse totale des dérogations est faible : on a donc confirmation de la faiblesse de l'évitement. Plus surprenante est la constatation suivante : les élèves échangés entre établissements le sont dans le cadre de flux migratoires équilibrés. Les stratégies d'évitement existent, mais tendent à se compenser les unes les autres et le niveau de polarisation reste faible, (François J.-C., 1988).

La configuration spatiale d'ensemble qui se dégage semble peu ordonnée, avec une juxtaposition de pôles attractifs et, moins souvent, répulsifs, de taille et d'intensité variables. Cette configuration spatiale semble indiquer que, dans les espaces favorisés comme dans les espaces défavorisés, le contexte géographique influe sur les conditions de mise en œuvre des pratiques de scolarisation, qui sont déjà socialement différenciées. En d'autres termes, *c'est la position relative de l'établissement dans l'espace scolaire qui est déterminante, et non ses attributs propres*. La condensation sur des pôles attractifs fait ainsi apparaître une logique qui n'est pas une logique spatiale d'ensemble, à l'échelle de l'Île-de-France, mais plutôt le produit de la rencontre et de la juxtaposition entre une *pluralité de logiques locales* : à chaque fois, la condensation se fait sur

4. Ceci est favorisé par la pratique dite du « regroupement familial » qui consiste à accepter systématiquement les demandes de dérogation quand une partie d'une fratrie est déjà scolarisée dans l'établissement demandé.

un pôle constitué d'un ou de plusieurs établissements localement attractifs aux dépens de son environnement immédiat. L'environnement affecté par la polarisation est d'autant plus vaste que le rang social de l'établissement est élevé sur l'échelle régionale : les établissements les plus prestigieux du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris peuvent ainsi recruter fort loin de leur secteur, tandis que les collèges de centre-ville de certaines communes populaires ne le font qu'aux dépens d'un ou de deux établissements voisins seulement.

L'attractivité dépend à la fois du différentiel social entre l'établissement et son environnement et d'avantages relatifs réels ou supposés en termes d'offre scolaire : options, organisation du temps scolaire, etc. Les disparités croissantes entre établissements, déjà étudiées dans la littérature sociologique, n'ont fait que renforcer cette logique. On doit donc nuancer le rôle généralement attribué à l'attractivité potentielle des diverses options offertes par les établissements pour expliquer les pratiques d'évitement scolaire<sup>5</sup>. Certes, les demandes étayées par la pratique d'une option ou, plus récemment, d'une combinaison d'options constituent une part importante des demandes de dérogations officielles (en particulier, comme on l'a déjà relevé, lors de migrations inter-académiques). Toutefois l'offre d'options est beaucoup moins déterminante pour la part des migrations qui relève des autres formes d'évitement. En outre, les différentes catégories sociales forment des publics dont les aspirations peuvent se révéler très diverses : l'attractivité respective des options musique et sport, par exemple, varie beaucoup selon la catégorie sociale de la famille, et, partant, on ne peut considérer sur le même plan les effets d'une option selon qu'elle est offerte au cœur de la banlieue populaire ou au quartier latin. Ainsi des politiques d'offre scolaire visant à une meilleure répartition des options peuvent ne pas avoir les effets escomptés, dans la mesure où elles oublient que les choix scolaires ne se font pas pour eux-mêmes, hors de tout contexte social, mais se constituent différemment dans des espaces sociaux spatialement délimités.

### Évitement scolaire et division sociale de l'espace urbain

On peut ensuite se demander quels liens la géographie de l'évitement scolaire entretient avec la division sociale de l'espace urbain. On a déjà vu que les quartiers où l'évitement est le plus fort ne sont pas les plus défavorisés, et qu'il n'y a pas de relation directe et immédiate entre le profil social de la population résidente et les taux d'évitement à l'échelon des établissements. La faiblesse des coefficients de corrélation linéaire montre en effet l'absence de relation statistique directe entre le niveau de l'évitement et la composition sociale du secteur de recrutement. Pour autant, l'évitement scolaire n'est pas nécessairement sans effet sur la

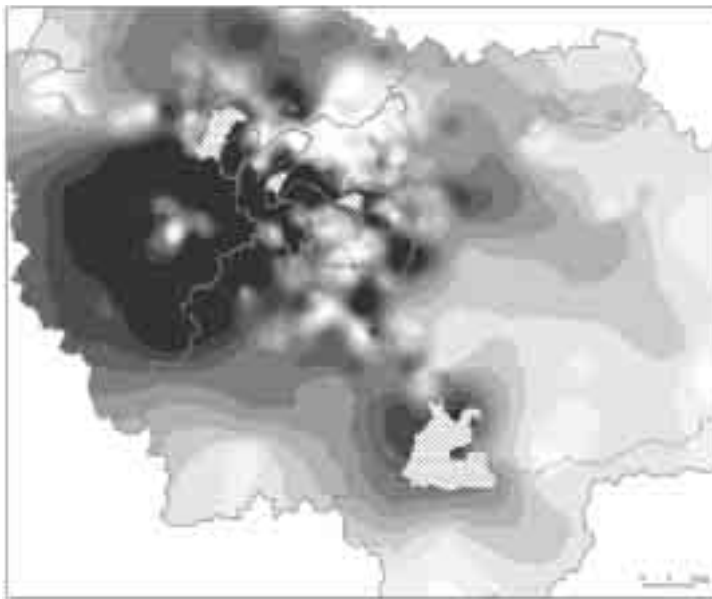
division sociale de l'espace scolaire : c'est pourquoi on se propose d'observer dans quelle mesure ce phénomène est susceptible d'induire un surcroît de spécialisation sociale dans l'espace scolaire francilien.

La question n'est donc plus ici de savoir quels sont les profils sociaux des lieux évités, mais quel est l'impact de l'évitement sur la structure sociale de la population scolaire. En d'autres termes, il faut savoir si l'évitement scolaire n'introduit pas une rupture entre la structure sociale de la population résidente et la structure sociale de la population scolaire. Pour ce faire, on se propose de superposer deux images exactement comparables, l'une de l'espace résidentiel, l'autre de l'espace scolaire. On dispose, pour chacun des quartiers IRIS d'Île-de-France, de la composition sociale de la population résidente d'une part (PCS du chef de ménage), et de la composition sociale de la population scolaire d'autre part (PCS de l'adulte de référence) d'autre part. On va tout d'abord chercher comment se structure l'axe principal de la différenciation sociale de l'espace résidentiel. Pour cela, on réalise une analyse factorielle des correspondances (AFC) sur l'ensemble des quartiers IRIS d'Île-de-France décrits par la composition sociale de leur population résidente.

Le premier facteur, qui rend compte de plus de la moitié de l'inertie totale, oppose quartiers « favorisés » et « défavorisés », c'est-à-dire les quartiers où sont surreprésentés les PCS « professions libérales », « cadres d'entreprise », d'un côté, aux quartiers où sont surreprésentés les PCS « ouvriers » et « chômeurs » de l'autre<sup>6</sup>. La traduction spatiale de ce résultat est conforme à ce que l'on sait de la division sociale de l'espace francilien : la carte montre que ce premier facteur oppose les « beaux quartiers » de l'ouest parisien et leur prolongement en périphérie aux secteurs populaires marqués par une implantation historique de l'industrie. Comme on sait, la région Île-de-France se structure autour d'une zone axiale des communes les plus riches. Parallèlement, l'industrie s'est traditionnellement localisée en fonction des avantages de site et de situation que représentent ou qu'ont pu représenter les vallées (la vallée de la Seine en particulier), les terrains plats et disponibles (la Plaine Saint-Denis par exemple). La présence de cette activité dans ses formes les plus traditionnelles, et les traces héritées de cette présence, exercent toujours une répulsion sur les plus riches et une attraction par défaut sur les plus pauvres. Cette spécialisation sociale de l'espace urbain

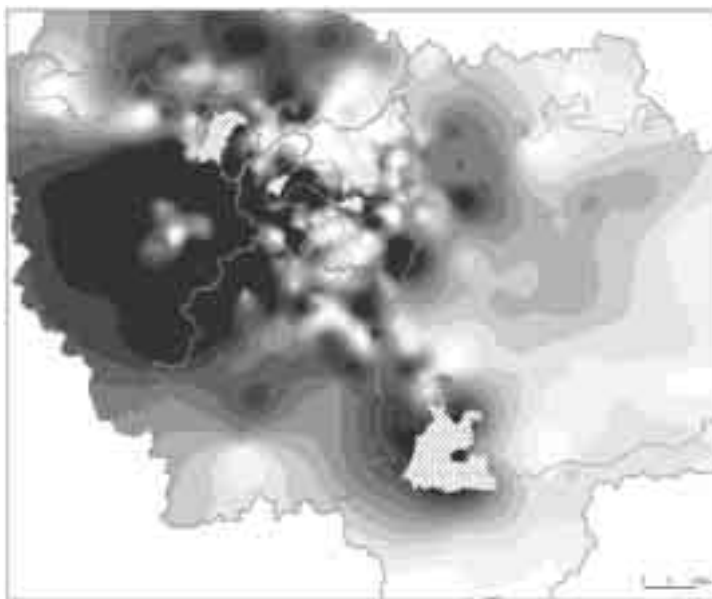
5. L'offre d'options est d'ailleurs toujours en retard par rapport aux stratégies d'évitement : à peine ouvre-t-on des classes de russe dans des établissements qui ne sont pas les plus demandés que la frénésie d'apprendre cette langue s'évanouit instantanément pour laisser place à une autre lubie permettant de cibler les établissements les plus convoités.

6. Le second facteur, qui oppose les quartiers caractérisés par les « classes moyennes » aux autres, ne restitue que 15 % de l'inertie totale, proportion très faible compte tenu du petit nombre de variables ; c'est pourquoi il n'a pas été retenu ici.



Division sociale de l'espace résidentiel en Ile-de-France, les secteurs favorisés sont les plus sombres

UMR Géographie-cités. Source : INSEE, Ministère de l'éducation nationale



Division sociale de l'espace scolaire en Ile-de-France, les secteurs favorisés sont les plus sombres

UMR Géographie-cités. Source : INSEE, Ministère de l'éducation nationale

selon une logique sectorielle a pu se maintenir alors même que l'industrialisation originelle appartenait au passé. L'image de l'espace social que restituent les disparités intercommunales de revenus renvoie globalement cette organisation sectorielle déjà connue qui oppose les beaux quartiers de l'ouest parisien et leurs prolongements en périphérie aux communes populaires du nord et de l'est de l'agglomération.

Pour observer les effets de l'évitement sur la structure sociale, on a ajouté aux éléments statistiques actifs que sont les quartiers IRIS décrits par la structure sociale de la popu-

lation résidente, sous la forme d'éléments supplémentaires, les mêmes quartiers, mais décrits par la structure sociale de la population scolarisée. On peut ainsi mesurer, pour chaque quartier, à quel point l'évitement scolaire le déplace sur l'axe principal de différenciation sociale. L'évitement conduit à une relative raréfaction des catégories favorisées. C'est, là encore, un effet du recours au secteur privé. La seconde constatation a trait au peu de ressemblance entre la structuration sociale de l'espace scolaire (qui se fait, on l'a vu, en grands secteurs) et la géographie des effets de l'évitement sur la composition sociale. D'une façon générale, l'organisation spatiale des *hiatus* entre la structure sociale de la population résidente et celle de la population des élèves se fait plutôt en petits pôles, parfois coalescents (avec un gros pôle principal à Paris). Cette *polarisation des plus favorisés sur un petit nombre de pôles* aboutit également à une raréfaction globale des zones de « mixité sociale » dans l'espace scolaire en regard de l'espace résidentiel particulièrement nette à Paris *intra-muros*. En ce qui concerne les effets de l'évitement sur la structure sociale, il n'y a pas non plus d'organisation géographique en grands secteurs homogènes. On est toujours dans une logique de polarisation locale (attraction, répulsion) avec des systèmes d'établissements en interaction, à des distances relativement faibles.

L'ensemble de ces mécanismes ne doit donc pas conduire à conclure à une logique univoque de dualisation : il s'agit plutôt d'une polarisation sur les « lieux centraux » de l'espace scolaire que sont les établissements les plus attractifs. Certains secteurs favorisés deviennent des espaces de « condensation » où l'on trouve davantage d'élèves que de jeunes résidents. C'est particulièrement net pour la banlieue sud, avec un gros pôle de condensation autour de Sceaux, et aussi pour la partie centrale de Paris, avec un appendice vers le XVI<sup>e</sup> arrondissement. Il y a quelques autres petits îlots comme par exemple dans le XII<sup>e</sup> arrondissement, où l'on trouve à proximité du bois de Vincennes quelques lycées prestigieux.

En ce qui concerne les écarts entre espace scolaire et espace social, il n'existe *pas de relation univoque significative entre le niveau social de l'établissement et l'effet de l'évitement sur ce niveau*. Établissements « favorisés » et « défavorisés » connaissent donc des processus différents. Les collèges « haut de gamme », peu nombreux, sont situés dans des quartiers dont la population résidente est déjà très favorisée : ils doivent donc importer de très nombreux élèves favorisés – et un minimum d'élèves des autres catégories – pour pouvoir élever leur niveau social ; ils doivent en outre faire face à la concurrence des établissements privés les plus prestigieux, implantés à proximité, qui aspirent une partie des résidents de leur secteur. Les collèges situés dans des espaces favorisés, mais à proximité d'établissements prestigieux, subissent cette double proximité comme un désavantage local : ainsi les collèges de Rueil et Boulogne, par exemple, subissent la concurrence du privé, tandis qu'à

Versailles, collège public ultra-sélectif et établissements privés fonctionnent comme un puissant vecteur d'aspiration.

Dans un environnement très différent, la structure sociale des collèges peu favorisés est également très sensible à l'évitement : le départ d'un petit nombre d'élèves favorisés bouleverse complètement le profil de l'établissement vers le bas. Inversement, les collèges bénéficiant de conditions favorables (des collèges voisins particulièrement répulsifs, des options attractives, etc.) voient leur profil social s'élever de façon significative au-dessus du profil social de la population résidante de leur secteur en attirant un petit nombre d'élèves favorisés.

### La dissymétrie sociale des espaces résidentiel et scolaire

Cette analyse morphologique de l'évitement scolaire montre tout d'abord un *renforcement global des contrastes socio-spatiaux*, c'est-à-dire des discontinuités sociales qu'il est possible de localiser spatialement. Ainsi, non seulement le vaste espace défavorisé de la proche banlieue nord et le secteur favorisé de l'ouest se distinguent plus nettement encore dans l'espace scolaire que dans l'espace résidentiel, mais encore la transition de l'un à l'autre se fait plus brutalement : si l'on va de la porte de Clignancourt à la Chaussée d'Antin, par exemple, le changement social est plus spectaculaire dans l'espace scolaire que dans l'espace résidentiel.

En outre, à l'intérieur de chacun de ces grands espaces, l'organisation spatiale diffère radicalement, révélant l'action de processus différents. Le secteur « défavorisé » apparaît beaucoup plus homogène dans l'espace scolaire qu'il ne l'est dans l'espace résidentiel, tandis que le secteur « favorisé », au contraire, se couvre de nombreux petits pôles de concentration d'élèves favorisés qui n'étaient pas visibles dans l'espace résidentiel. Cette différenciation croissante de l'espace apparaît donc corrélative d'une dissymétrie entre secteurs favorisés et défavorisés. L'action de l'évitement sur la division sociale de l'espace dépend en effet du contexte géographique où les pratiques de scolarisation s'exercent. Contrairement à ce qui se passe dans les secteurs « favorisés », l'espace scolaire dans les espaces défavorisés apparaît moins contrasté que l'espace résidentiel : l'école y homogénéise les disparités socio-spatiales. Parfois vers le bas, comme à Saint-Ouen, mais parfois aussi vers le haut, avec la disparition des « pics » correspondant à certains quartiers uniformément défavorisés.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ces processus de polarisation, et en particulier la plus forte homogénéité de l'espace scolaire. On peut tout d'abord invoquer certaines formes de déscolarisation, (Glasman D., Cœuvrad F., 2004) : dans les zones défavorisées, une partie des élèves disparaissent des établissements généralistes pour aller vers des filières spécialisées, voire en dehors de l'institution scolaire

(qui peut atteindre 10 % dans certaines zones). Ce phénomène contribue à aplatir le profil social de l'espace scolaire. Enfin, il faut évoquer le rôle des mesures de carte scolaire, qui comme il leur est demandé par les politiques publiques de « mixité sociale », introduisent une certaine hétérogénéité sociale, en diluant la scolarisation des lieux les plus « défavorisés » dans divers établissements<sup>7</sup>. Mais ces tentatives pour maintenir l'hétérogénéité sociale de l'espace scolaire demeurent paradoxales car elles renvoient en fait à une *homogénéisation vers le bas de la hiérarchie sociale*, dans la mesure où les couches les plus « favorisées » ne résident plus dans ces zones ou n'en fréquentent pas les établissements publics. Du côté favorisé au contraire, la concurrence entre établissements accentue la polarisation sociale : « le capital va au capital ».

La conséquence de cette dissymétrie socio-spatiale ne laisse pas d'interroger. La contrainte spatiale, par la carte scolaire, assure « l'égalité républicaine » pour les moins bien dotés, tandis que, pour les plus favorisés, un ensemble de pratiques d'évitement socialement et spatialement différenciées permet l'accès aux secteurs les plus performants. Dans l'ensemble, à l'échelon de l'ensemble de la région, l'espace scolaire reproduit donc en l'amplifiant la division sociale de l'espace, ce qui n'exclut pas certaines nuances dues à la localisation de pôles attractifs de portée variable et à une inégale efficacité de la carte scolaire en matière de lutte contre la ségrégation.

Jean-Christophe François,  
Franck Poupeau

7. L'espace scolaire est également structuré par les politiques sociales volontaristes de l'administration scolaire et/ou des établissements, avec la mise en place de classes de niveaux ou d'option rares lorsqu'elles sont assorties des moyens adéquats dans des établissements populaires afin d'y maintenir certains élèves « favorisés ». Dans certaines limites évoquées plus haut, ces politiques contribuent à atténuer la différenciation sociale de l'espace scolaire, sans toutefois se révéler très efficaces dans les établissements les plus défavorisés.



## Références bibliographiques

Bloch M., Febvre L., (1958), « La carte, instrument de recherche : les communes de France », *Les Annales ESC*.

Broccolichi S., (1995), « Orientations et ségrégations nouvelles dans l'enseignement secondaire », *Sociétés contemporaines*, n° 21, pp. 15-27.

Broccolichi S., Van Zanten A., (1997), « Espaces de concurrence et circuits de scolarisation. L'évitement des collèges publics d'un district de la banlieue parisienne », *Annales de la recherche urbaine*, 75, pp. 5-17.

François J.-C., « Discontinuités territoriales et mise en évidence de systèmes spatiaux », *L'Espace Géographique*, 1, 1988.

François J.-C., (2002), « Évitement à l'entrée en sixième et division sociale de l'espace scolaire à Paris », *L'Espace Géographique*, n° 4.

François J.-C., Poupeau F., (2005), *De l'espace résidentiel à l'espace scolaire : les pratiques d'évitement scolaire en Île-de-France*, Rapport remis au Ministère de l'éducation nationale en réponse à l'appel d'offre sur « Les disparités territoriales en éducation ».

Glasman D., Œuvrad F., (2004), *La déscolarisation*, Paris, La Dispute.

Léger A., Tripier M., (1986), *Fuir ou construire l'école populaire ?*, Paris, PUF.

Poupeau F., (2004), *Contestations scolaires et ordre social. Les enseignants de Seine-Saint-Denis en grève*, Paris, Syllepse.

Rhein C. et al., (1996), *Division sociale de l'espace et inégalités de scolarisation*, Rapport de recherche au Plan Construction-Architecture, Ministère de l'équipement et du logement.

## Biographie

**JEAN-CHRISTOPHE FRANÇOIS** est maître de conférences à l'université de Paris VII et membre du laboratoire Géographie-Cités. Auteur de nombreux articles, il est co-auteur de : *Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999 : approches communale et infra-communale et évolution des différenciations infra-communales 1990-1999*, (Paris, Géographie Cités, CNRS/Paris I/Paris VII, 2003, avec H. Mathian, A. Ribardièrre et T. Saint-Julien), et de *Île-de-France. Mobilités, proximités, inégalités*, Paris, Economica, 2005. **jc.francois@parisgeo.cnrs.fr**

**FRANCK POUPEAU** est chercheur au Centre de sociologie européenne. Secrétaire éditorial des *Actes de la recherche en sciences sociales*, il est l'auteur de : *Une sociologie d'État. L'école et ses experts en France*, (Paris, Raisons d'agir, 2003), et de : *Contestations scolaires et ordre social. Les enseignants de Seine-Saint-Denis en grève*, (Paris, Syllepse, 2004). **franck.poupeau@college-de-france.fr**

Les deux auteurs préparent pour le premier semestre 2006 un livre sur *Le sens du placement. De l'espace résidentiel à l'espace scolaire*.